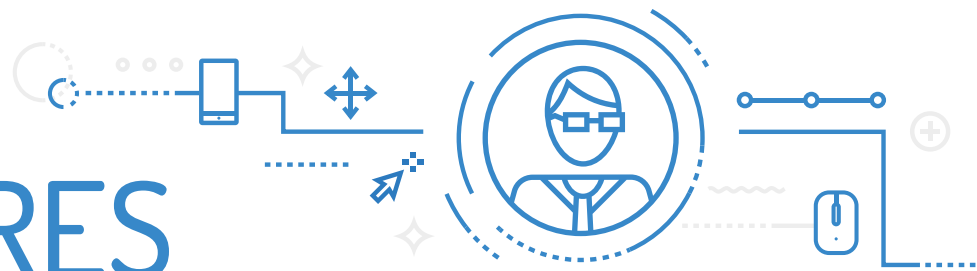


RÈGLES BUDGÉTAIRES

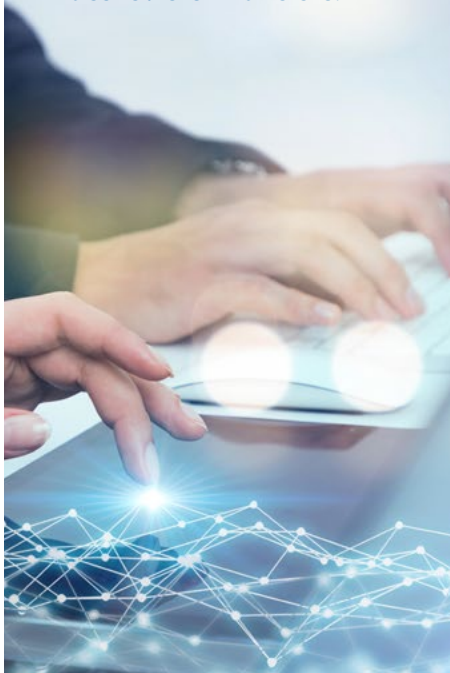


CSS ET CS | PRÉSCOLAIRE · PRIMAIRE · SECONDAIRE

Exercer son leadership pédagogique numérique est incontournable si l'on veut favoriser le développement de la compétence numérique dans les milieux éducatifs.

Pour parvenir à une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique, il faut miser sur :

- la mise en place de bonnes pratiques;
- la contribution de toute l'équipe-école;
- une utilisation appropriée des leviers financiers.



BONNES PRATIQUES

Gestion stratégique de l'implantation du numérique

- Utiliser des outils de planification et de suivi.
- Effectuer une reddition de comptes annuelle.
- Décider en se basant sur des données.

Gestion de l'infrastructure numérique

- Faciliter l'appropriation technique du numérique par les enseignants.
- Prévoir l'infrastructure nécessaire à l'implantation technique.
- Prévoir l'achat d'outils ou de ressources numériques.
- Envisager des modèles variés de classes numériques.
- Viser une implantation progressive du numérique.

Influence vers une vision commune

- Créer une culture de partage et d'expérimentation.
- Impliquer les enseignants dans les prises de décisions et le processus d'implantation.
- Créer des structures de collaboration.
- Favoriser le travail d'équipe en vue d'une collaboration à des projets communs.

Inspiration, motivation et engagement

- Favoriser le travail en réseau.
- Accompagner individuellement les enseignants.
- Offrir une reconnaissance publique.
- Permettre des échanges réguliers à tous les niveaux de l'organisation.

Stimulation intellectuelle vers l'innovation

- Mobiliser les agents multiplicateurs.
- Faciliter la mise en œuvre de projets pilotes.
- Participer à des projets de recherche.

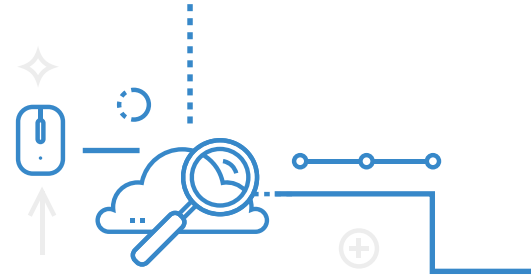
Considération individualisée dans le développement de compétences

- Développer la compétence numérique des élèves et de l'équipe-école.
- Développer la compétence de gestion d'implantation du numérique.

Consultez le education.gouv.qc.ca/infogestionnaires pour plus d'outils destinés à l'implantation du numérique dans les milieux scolaires.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mandaté France Gravelle, Ph. D., professeure-chercheuse en gestion de l'éducation et nouvelle gouvernance à l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec une équipe de recherche (Nathalie Frigon, doctorante et Julie Monette, étudiante à la maîtrise) pour mener une recherche intitulée « Gestion de l'implantation de classes numériques dans les établissements d'enseignement primaires et secondaires au Québec : pratiques, stratégies et modèles pouvant faciliter la tâche des directions ».

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2021-2022 CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES



ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Règles de fonctionnement

15081 - Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Développement de pratiques innovantes et déploiement du potentiel du numérique en contexte éducatif.

15082 - Ressources éducatives numériques (REN)

Financement pour l'acquisition de REN :

- Abonnements à des plateformes de REN
- Abonnements à des licences annuelles

15084 - Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques

- Libération du personnel d'enseignant
- Coûts des activités de formation

15085 - Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique de la programmation informatique

- Libération du personnel
- Coûts des activités de formation

15086 - Soutenir le leadership pédagogique numérique

- Mise en place de communautés de pratique
- Accompagnement de l'équipe-école par un enseignant expert
- Formation et accompagnement d'équipes d'élèves

15087 - Soutien technique aux usagers des établissements pour les appareils numériques dédiés à la pédagogie

Renforcer et améliorer le soutien technique :

- Salaire du personnel qui coordonne ou assure le soutien technique
- Financement pour la participation à des activités de formation liées au soutien technique
- Développement d'outils ou de ressources destinés au soutien des usagers

Règles d'investissement

50761 - Outils numériques

Financement pour le maintien, le remplacement et l'achat d'actifs informationnels :

- Outils technologiques
- Ordinateurs fixes
- Ordinateurs portables
- Tablettes numériques
- Équipement technologique répondant à des besoins plus précis
- Accessoires divers

50763 - Ressources éducatives numériques (REN)

Financement pour l'acquisition de REN :

- Logiciels
- Applications
- Supports de stockage amovibles avec contenu didactique

50765 - Projets en programmation et en robotique

Financement pour l'acquisition d'équipements pour accroître l'usage pédagogique de la programmation et de la robotique

50767 - Mesure spéciale pour l'acquisition d'ensembles numériques

Financement pour l'acquisition d'ensembles numériques pour favoriser l'expérimentation, la découverte, la créativité, l'innovation, l'apprentissage et le partage dans les écoles du Québec.

